

## **ARCURE**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 573.986,60 €

Siège social : 14 rue Scandicci – Tour Essor – 13<sup>ème</sup> étage – 93500 Pantin

519 060 131 RCS Bobigny

(la « Société »)

### **RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société est appelée à statuer sur des projets de résolutions ayant pour objet :

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'institution d'un conseil d'administration et modification corrélative des statuts ;

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

2. Nomination de Monsieur Franck Gayraud en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
3. Nomination de Monsieur Antoine Moreau en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
4. Nomination de Monsieur Jean-Gabriel Pointeau en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
5. Nomination de Monsieur Cédric Chassagnol en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
6. Nomination de Monsieur Éric Lambert en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
7. Nomination de Monsieur Patrick Mansuy en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
8. Nomination de Monsieur Simon Morris en qualité d'administrateur de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
9. Rémunération allouée aux administrateurs ;

10. Nomination de Monsieur Alexandre Bartolini en qualité de censeur du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** »), sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ;
11. Confirmation des commissaires aux comptes dans leurs fonctions, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration ; et
12. Pouvoirs pour formalités.

Vous trouverez ci-après le détail des autres résolutions soumises à votre approbation.

\*        \*  
          \*

### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

#### **I. Modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'institution d'un conseil d'administration et modification corrélative des statuts (*1<sup>ère</sup> résolution*)**

Avec l'approbation du Conseil de Surveillance, il a été décidé par le Directoire de soumettre à votre approbation la décision de modifier le mode d'administration et de direction de la Société en adoptant le mode de gestion par un conseil d'administration prévu aux articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, en lieu et place de la structure actuelle à directoire et conseil de Surveillance.

Par la 1<sup>ère</sup> résolution, le Directoire sollicite donc de l'Assemblée Générale la décision de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter le mode de gestion par un conseil d'administration prévu aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce (le « **Conseil d'Administration** »), avec effet à compter de l'issue de l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons par conséquent :

- (i) de voter en faveur de la modification des statuts de la Société, incluant les modifications statutaires liées à l'adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration, celle-ci impliquant notamment la suppression de toute référence au directoire et au conseil de surveillance de la Société (le « Conseil de Surveillance ») et la modification de l'article 15 relatif aux censeurs, et d'adopter, article par article, et dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront la Société sous forme de société anonyme à conseil d'administration à compter de l'issue de de l'Assemblée Générale, et dont le texte figure en annexe au présent rapport ;
- (ii) de prendre acte que la décision de changement de mode d'administration et de direction de la Société entraîne de plein droit la cessation des fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à savoir :
  - Monsieur Patrick Mansuy, président du Directoire ;
  - Monsieur Franck Gayraud, membre du Directoire et directeur général de la Société ;
  - Monsieur Jean-Gabriel Pointeau, membre du Directoire ;
  - Monsieur Antoine Moreau, membre et président du Conseil de Surveillance ;

- Madame Sandra Boissonnade, membre du Conseil de Surveillance ;
  - Madame Céline Trotobas, membre du Conseil de Surveillance ;
  - Supernova Invest, représentée par Monsieur François Breniaux, membre du Conseil de Surveillance ;
  - Madame Karine Mansuy, membre du Conseil de Surveillance ;
  - Monsieur Alexandre Bartolini, censeur du Conseil de Surveillance,
- (iii) d'approuver, en tant que de besoin, la continuité au bénéfice du conseil d'administration (avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements) des compétences et pouvoirs conférés au Directoire au titre de toute délégation ou autorisation octroyée par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire (en ce inclus les délégations et autorisations décidées lors de toute assemblée générale antérieure), étant précisé que les références au Conseil de Surveillance faites dans ces délégations ou autorisations seront réputées supprimées.

Sous réserve de l'adoption des décisions qui suivent, lors de la première réunion du Conseil d'Administration de la Société, qui aurait lieu, selon le calendrier indicatif actuel, le 21 septembre 2023, le Conseil d'Administration décidera de l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général, et nommera :

- Monsieur Franck Gayraud, actuellement membre du Directoire et directeur général de la Société, en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société,
- Monsieur Jean-Gabriel Pointeau, actuellement membre du Directoire de la Société, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société,

#### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

#### **II. Nomination des administrateurs de la Société, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration (2<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> résolutions)**

Par les résolutions 2 à 8, nous vous demandons de bien vouloir nommer, sous condition suspensive de l'adoption de la première résolution soumise à l'Assemblée Générale, avec effet à compter de l'issue de l'Assemblée Générale les sept personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée d'un (1) exercice, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Franck Gayraud, né le 16 mars 1973 à Béziers (34), demeurant 3826 E Forked Deer Ln, Boise, ID83716, États-Unis, ;
- Monsieur Antoine Moreau, né le 1<sup>er</sup> janvier 1970 à Vichy (03), demeurant 76 boulevard de la Saussaye 92200 Neuilly-sur-Seine
- Monsieur Jean-Gabriel Pointeau, né le 23 décembre 1979 à Tours (37), demeurant 46 rue Barrier - 69006 Lyon ;
- Monsieur Cédric Chassagnol, né le 17 août 1977 à Paris, demeurant 16 rue Brassat – 92700 Colombes ;
- Monsieur Éric Lambert, né le 4 janvier 1968 à Cambrai (59), demeurant 96 route de Trevignin – 73100 Pugny Chatenod ;
- Monsieur Patrick Mansuy, né le 15 février 1967 à Paris (12<sup>ème</sup> arrondissement), demeurant 45 rue Cardinet 75017 Paris ;
- Monsieur Simon Morris, né le 20 mars 1962, à Vancouver, Canada, demeurant 3 Allan Place, Ottawa, Ontario, Canada, K1S 3S9.

### **III. Rémunération allouée aux administrateurs (9<sup>ème</sup> résolution)**

Par la 9<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de bien vouloir décider, sous condition suspensive de l'adoption de la première résolution soumise à l'Assemblée Générale, de fixer pour l'exercice en cours à 20.000 euros le montant de la rémunération globale à répartir entre les administrateurs.

### **IV. Nomination de Monsieur Alexandre Bartolini en qualité de censeur du Conseil d'Administration, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration (10<sup>ème</sup> résolution)**

Par la 10<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de bien vouloir nommer, sous condition suspensive de l'adoption de la première résolution soumise à l'Assemblée Générale, avec effet à compter de l'issue de l'Assemblée Générale, Monsieur Alexandre Bartolini, né le 6 janvier 1989, demeurant 3 Passatge del Patriarca, flat 3-5, 08002 – Barcelone, en qualité de censeur du Conseil d'Administration, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2028.

### **V. Confirmation des commissaires aux comptes dans leurs fonctions, sous condition suspensive de la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption d'une structure de gouvernance à conseil d'administration (11<sup>ème</sup> résolution)**

Par la 11<sup>ème</sup> résolution, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du maintien dans leurs fonctions des commissaires aux comptes actuels de la Société jusqu'au terme initial de leurs mandats, indifféremment du changement de mode d'administration et de direction de la Société.

### **VI. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (12<sup>ème</sup> résolution)**

La 12<sup>ème</sup> résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2023.

\* \* \*